



Changement auto école, payer totalité forfait sans h de conduite

Par **akissi**, le **02/02/2011** à **22:22**

Bonjour, rn
voici ma situation: je me suis inscrite dans une auto école il y a à peu près 4 ans. rn
J'ai passé le code à deux reprises avec deux échecs, en 4-5 mois. rn
Avec mes maigres revenus, je payais à plusieurs reprises, sachant que j'en ai eu pour 600 euros. Je n'ai donc pas continué (pour des problèmes personnels) , [s]sachant que je n'ai passé aucune heure de conduite. rn
[s]rn
Aujourd'hui j'ai déménagé et je souhaite m'inscrire dans une autre auto école, et recommencer les cours de code... rn
Je me suis donc décidée à récupérer mon dossier, et le gérant me propose de payer le reste du forfait: un peu moins de 400 euros en m'exonérant des frais de reprise du dossier de 35 euros. rn
Je voudrais savoir quoi faire parce que ce n'est pas une mince somme. rn
Puis-je cependant récupérer mon dossier cerfa 02 à la préfecture? rn
rn
Merci d'avance